## RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur de produit

Nom de produit : CITOFAST

Cat. No. 40100068, 40100069

Dimension de l'emballage : 1; 7,5 kg

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : Pour l'enrobage des échantillons matérialographiques

Utilisations déconseillées: Aucune contre-indication n'est identifiée. (*)

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur :
Struers S.A.S.
370, rue du Marché Rollay
FR-94507 Champigny sur Marne Cedex
Tel:+33 1 5509 1430

Responsable de la préparation de la fiche de données de sécurité:
Responsable de la préparation de la fiche de données de sécurité: DHI
Toutes les questions concernant le contenu de cette fiche technique doivent être transmises à :
struers@struers.dk

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (INRS): (0)1 45 42 59 59.

+33 1 5509 1430
(Seulement pendant des heures d'ouverture)

## RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

CLP: Le produit n'est pas classifié.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Cette substance/ce mélange ne répond pas aux critères de classification, mais l'étiquetage suivant doit être appliqué :

Contient Méthacrylate de méthyle, Peroxyde de dibenzoyle. Peut produire une réaction allergique.
Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

### 2.3. Autres dangers

Les particules fines peuvent former des mélanges explosifs vapeur-air. L'inhalation de poussières peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Le contact des poussières avec les yeux provoquera une irritation. Un contact prolongé avec la peau peut entraîner des rougeurs et de l'irritation.

PBT/vPvB: Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2. Mélanges

Le produit contient : Résine acrylique.

CLP:

| % : | No CAS : | No CE : | No d'Enreg. REACH: | Nom chimique : | Classification du risque: | Obs. : |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 50-70 | 7429-90-5 | 231-072-3 | 01-2119529243-45-xxxx | Aluminium en poudre (stabilisée) | Water-react. 2;H261<br>Flam. Sol. 1;H228 | T |
| <10 | 7440-21-3 | 231-130-8 | - | Silicium | Flam. Sol. 2;H228 | |
| <5 | 7440-50-8 | 231-159-6 | 01-2119480154-42-xxxx | Cuivre | Aquatic Acute 1;H400<br>Aquatic Chronic 3;H412 | |
| 0,1-<1 | 80-62-6 | 201-297-1 | - | Méthacrylate de méthyle | Flam. Liq. 2;H225<br>STOT SE 3;H335<br>Skin Irrit. 2;H315<br>Skin Sens. 1;H317 | D |
| 0,1-<1 | 94-36-0 | 202-327-6 | - | Peroxyde de dibenzoyle | Org. Perox. B;H241<br>Eye Irrit. 2;H319<br>Skin Sens. 1;H317 | |

Références : Le texte intégral pour toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

## RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

Inhalation : Aller à l'air frais et se reposer.

Contact avec la peau : Enlever immédiatement les vêtements souillés et laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'eczéma ou d'autres problèmes cutanés : consulter un médecin et apporter cette fiche.

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact et bien écarquiller l'oeil.

Ingestion : Rincer immédiatement la bouche et boire beaucoup d'eau. Garder la personne en observation. Si la personne a un malaise, la transporter en salle d'urgence avec cette fiche.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets: Voir section 11 pour les informations plus détaillées sur les effets sur la santé et les symptômes.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Soins médicaux: Traiter de manière symptomatique.

## RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction : Moyens d'extinction appropriés: Poudre.

Moyens d'extinction inappropriés: Eau. Mousse.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques particuliers : La poussière peut former un mélange explosif avec l'air. Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection pour le personnel de lutte contre le feu : Choix de l'appareil respiratoire pour la lutte contre l'incendie : Conformément aux règles générales de l'entreprise pendant un incendie.

## RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes: Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter la formation de poussière. Pour obtenir des informations sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Pour les secouristes: Pas de recommandations spécifiques. Pour obtenir des informations sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement: Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Ramasser les déversements avec une pelle, un balai ou similaires.
NE PAS utiliser d'eau si possible.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Références : Pour obtenir des informations sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.
Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13.

## RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation : Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques. Éviter l'inhalation de poussières et le contact avec la peau et les yeux.

Mesures techniques : Eviter la dispersion de poussières.

Précautions techniques : Une aspiration ponctuelle est recommandée.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions techniques de stockage : Aucune prescription particulière.

Conditions de stockage : Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s): Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

| No CAS : | Nom chimique : | Comme : | Valeurs limites : | Cat. : | Obs. : | Référence : |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 7440-21-3 | Silicium | - | 10 mg/m3 | VME | - | VLEP |
| 7440-50-8 | Cuivre (fumées) | - | 0.2 mg/m3 | VME | - | VLEP |
| 7440-50-8 | Cuivre (poussières) | Cu | 1 mg/m3 | VME | - | VLEP |
| | | - | 2 mg/m3 | VLE | 15min | |
| 7429-90-5 | Aluminium (métal) | - | 10 mg/m3 | VME | - | VLEP |
| 7429-90-5 | Aluminium (fumées de soudage) | - | 5 mg/m3 | VME | - | VLEP |
| 7429-90-5 | Aluminium (pulvérulent) | - | 5 mg/m3 | VME | - | VLEP |
| 94-36-0 | Peroxyde de dibenzoyle | - | 5 mg/m3 | VME | - | VLEP |
| 80-62-6 | Méthacrylate de méthyle | - | 50 ppm 205 mg/m3 | VME | - | VLEP |
| | | - | 100 ppm 410 mg/m3 | VLE | 15min | |
| - | Poussières réputées sans effet spécifique, alvéolaires | - | 5 mg/m3 | VME | - | VLEP |
| - | Poussières réputées sans effet spécifique, totales | - | 10 mg/m3 | VME | - | VLEP |

### 8.2. Contrôles de l'exposition

| | |
|---|---|
| Mesures techniques: | Assurer une ventilation efficace. Respecter les valeurs limites d'exposition professionelle et réduire au minimum le risque d'inhalation de poussières. Une aspiration ponctuelle est recommandée. |
| Protection individuelle: | Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en co-opération avec le fournisseur de l'équipement de protection. |
| Protection respiratoire: | Lors d'un travail produisant de la poussière : Porter un appareil respiratoire à filtre antiparticules, type P2. |
| Protection des mains: | En cas de risque de contact : Porter des gants de protection. Les gants stratifiées (PE/EVOH) sont recommandés. Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant. |
| Protection des yeux : | En cas de risque de contact : Porter des lunettes de protection/masque facial. |
| Protection de la peau : | Aucune prescription particulière. |
| Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement : | Non disponible. |

## RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|---|---|
| Aspect : | Solide. |
| Couleur: | Gris. |
| Odeur : | Non disponible. |
| Seuil olfactif: | Non disponible. |
| pH : | Non disponible. |
| Point de fusion : | Non disponible. |
| Point d'ébullition : | Non disponible. |
| Point d'éclair : | Non disponible. |
| Taux d'évaporation: | Non disponible. |
| Inflammabilité (solide, gaz): | Non disponible. |
| Limites d'explosion : | Non disponible. |
| Pression de vapeur : | Non disponible. |
| Densité de vapeur: | Non disponible. |
| Densité relative : | 1.91 |
| Solubilité : | insoluble dans l'eau |
| Coefficient de partage (n-octanol/eau) : | Non disponible. |
| Temperature d'auto-inflammation (°C): | Non disponible. |
| Température de décomposition (°C) : | Non disponible. |
| Viscosité: | Non disponible. |
| Propriétés explosives: | Les particules fines peuvent former des mélanges explosifs vapeur-air. |
| Propriétés comburantes: | Non disponible. |

### 9.2. Autres informations

| | |
|---|---|
| Autres données : | Composés organiques volatils (COV) : <10 g/l (calculé) |

## RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Réactivité: Aucunes informations disponibles.

### 10.2. Stabilité chimique

Stabilité : Stable aux températures normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses: Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables.

### 10.4. Conditions à éviter

Conditions/matières à éviter : Eau, humidité.

### 10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles: Matières oxydantes. Éviter le contact avec les acides et les alcalis.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz irritants peuvent se produire.

## RUBRIQE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

| | |
|---|---|
| Toxicité aiguë (orale): | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Toxicité aiguë (dermique): | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Toxicité aiguë (par inhalation): | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée: | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire: | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée: | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Mutagénicité sur les cellules germinales: | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Cancérogénicité: | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Toxicité pour la reproduction: | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| STOT - Exposition unique: | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| STOT - Expositions répétées: | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Danger par aspiration: | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |

| | |
|---|---|
| Inhalation : | Les poussières peuvent irriter la gorge et l'appareil respiratoire et entraîner de la toux. |
| Contact avec la peau : | Un contact prolongé peut entraîner des rougeurs et de l'irritation. |
| Contact avec les yeux : | Le contact des poussières avec les yeux provoquera une irritation. |
| Ingestion : | Peut avoir un effet irritant et provoquer un malaise. |
| Effets spécifiques : | Le produit contient une petite quantité d'une substance allergène qui, chez les personnes prédisposées, peut provoquer une réaction allergique. |

## RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

Écotoxicité : Le danger pour l'environnement que présente le produit est considéré comme limité.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Dégradabilité : Le produit n'est pas biodégradable.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bio-accumulation : Bioaccumulation: N'est pas prévu pour être bioaccumulable.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité : Aucunes informations disponibles.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT/vPvB: Aucune information disponible.

### 12.6. Autres effets néfastes

Autres effets nocifs : Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus : Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux. Observer que, normalement, les matières durcies ne sont pas des déchets chimiques.

Code CED : 16 05 09

Emballages contaminés : Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux.

## RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses (IMDG, ICAO/IATA, ADR/RID).

### 14.1. Numéro ONU

No UN: -

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport : -

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe : -

### 14.4. Groupe d'emballage

PG: -

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Polluant marin: -

Substance dangereuse pour l'environnement: -

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions particulières: Aucuns connus.

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac: Pas pertinent.

## RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législations nationales :

Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications.
Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006, avec modifications.
Arrêté du 9 novembre 2004 définissant les critères de classification et les conditions d'étiquetage et d'emballage des préparations dangereuses et transposant la directive 1999/45/CE du Parlement européen et du Conseil du 31 mai 1999, concernant le rapprochement des dispositions législatives, règlementaires et administratives relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses, avec modifications.
Code du travail - Quatrième partie, Livre IV, Titre Ier : Risques chimiques.
Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, ED 984, avec modifications.
Code de l'environnement - Titre IV, Chapitre Ier, Sous-section 2 : Classification des déchets.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

État de la CSA:

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

## RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

L'utilisateur doit être instruit dans l'exécution du travail et connaître le contenu de cette fiche.

Les rubriques suivantes ont été révisées ou contiennent des informations nouvelles : 1.
Les (*) indiquent les modifications comparées avec la version antérieure.

Approuvées par DHI.

Allan Vorup

| | |
|---|---|
| Abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité: | PBT = persistant, bioaccumulatif et toxique.<br>vPvB = très persistant et fortement bioaccumulatif. |
| Autres informations: | Classification selon le Règlement (CE) n ° 1272/2008:<br>Méthode de calcul. |
| Formulation des mentions de danger : | |
| H225 | Liquide et vapeurs très inflammables. |
| H228 | Matière solide inflammable. |
| H241 | Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur. |
| H261 | Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires. |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Les informations contenues dans cette fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances sur le produit concerné, à la date d'établissement de la fiche. Elles présupposent une manipulation adéquate de ce produit dans les conditions normales et conformément à l'usage spécifié sur l'emballage ou dans d'autres documentations techniques appropriées. Toute autre utilisation du produit, y compris en combinaison avec un autre produit ou un autre procédé, s'effectue sous la seule responsabilité de l'utilisateur.


Préparée par DHI - Environment and Toxicology, Agern Allé 5, DK-2970 Hørsholm, Denmark.
www.dhigroup.com.